

A11641475 - LE PUBLICATEUR LEGAL

HAPPY IMMO GESTION**SARL en liquidation**

Au capital de 15.000 €

Siège social :

29/31, rue de Chabrol - 75010 PARIS

523 666 550 R.C.S. Paris

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2011, il a été décidé :

- d'approuver les comptes de liquidation ;

- de donner quitus au Liquidateur, Mlle Céline TAVARES, demeurant 17, rue de Tretaigne, 75018 Paris, de sa gestion ;

- de prononcer la clôture de liquidation de la Société à compter du 20 décembre 2011.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

La Société sera radiée du RCS de Paris.

AVIS AUX ACTIONNAIRES

N006743 - AFFICHES PARISIENNES

LOUVOIS PLACEMENT**Société d'investissement à capital variable (SICAV)**

Siège social :

90, boulevard Pasteur
75730 PARIS CEDEX 15

390 253 268 R.C.S. Paris

Avis de convocation

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société LOUVOIS PLACEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se déroulera le **13 avril 2012 à 11 heures** dans les locaux de la Société EVIRA, 39, boulevard des Capucines, 75002 Paris, avec l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 30 décembre 2011 ;

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur l'accomplissement de sa mission et sur les conventions visées par l'article L. 225.38 du Code de commerce ;

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2011 ;

- Affectation du résultat de l'exercice ;

- Approbation du rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes ;

- Changement du siège social de la SICAV LOUVOIS PLACEMENT ;

- Modification corrélative de l'article 4 des statuts ;

- Pouvoirs en vue des formalités.

Les comptes annuels, l'annexe, la composition des actifs ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

L'ensemble des documents qui doit être communiqué à chacune des Assemblées Générales, est tenu à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société.

Conformément à la loi, le droit de participer à cette Assemblée est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'Actionnaire, ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'Actionnaire réside à l'étranger, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris), dans les comptes de titres nominatifs ou dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée, soit au formulaire de vote par correspondance ou de procuration, soit à la demande de carte d'admission, établis au nom de l'Actionnaire.

Tout Actionnaire sera admis à l'Assemblée quel que soit le nombre de ses actions et pourra se faire représenter par son conjoint ou par un Mandataire lui-même Actionnaire.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout Actionnaire qui en fera la demande, six jours au plus tard avant l'Assemblée, par écrit, au siège social de la Société ou auprès de son Mandataire, CACEIS CORPORATE TRUST, 14, rue Rouget-de-Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux.

Pour être pris en compte, ce formulaire, dûment rempli, devra être retourné à la Société, ou auprès de son Mandataire cité plus haut, trois jours au moins avant l'Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

N006746 - AFFICHES PARISIENNES

MERCIALYS**Société anonyme**

Au capital de 92.022.826 €

Siège social :

10, rue Cimarosa - 75116 PARIS

424 064 707 R.C.S. Paris

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, le **vendredi 13 avril 2012 à 10 heures** à Eurosites George-V, 28, avenue George-V, 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Présentation des rapports établis par le Conseil d'Administration et les Commissaires aux comptes ;

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;

- Affectation du résultat de l'exercice - Fixation du dividende ;

- Distribution de sommes prélevées sur les postes « Réserves distribuables » et « Primes d'apport » ;

- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce et des conventions qui y sont énoncées ;

- Renouvellement pour 3 ans des mandats d'Administrateurs et MM. Jacques EHRMANN, Eric SASSON, Pierre VAQUIER et de la Société LA FOREZIEENNE DE PARTICIPATIONS ;

- Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Extension de l'objet social ;

- Pouvoirs pour les formalités.

I. Questions écrites :

Tout Actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles il sera répondu au cours de l'Assemblée.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : **MERCIALYS**, 10, rue Cimarosa, 75116 Paris, à l'attention du Président-Directeur Général. Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription en compte soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour le compte de la Société par BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, soit dans les comptes de titres au porteur te-

nus par l'intermédiaire habilité. Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale.

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu. La réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site internet de la Société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

II. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale :

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire se compose de tous les Actionnaires quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

Seront seuls admis à assister à cette Assemblée, à voter par correspondance ou s'y faire représenter, les Actionnaires qui auront, au préalable, procédé à l'enregistrement comptable de leurs titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte s'ils résident à l'étranger, le mardi 10 avril 2012 à zéro heure (heure de Paris), soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour le compte de la Société par BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris), quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

2. Vote par procuration :

La procuration donnée par un Actionnaire pour se faire représenter à l'Assemblée est signée par celui-ci, le cas échéant par un procédé de signature électronique conformément aux statuts de la Société, et indique ses noms, prénom usuel, domicile ainsi qu'éventuellement le nom du Mandataire choisi. Le mandat donné pour l'Assemblée Générale vaut pour les éventuelles Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Cette procuration est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du Mandataire.

La notification à la Société de la désignation d'un Mandataire peut s'effectuer par voie électronique via le site internet de la Société dédiée à l'Assemblée Générale des Actionnaires dont les modalités d'utilisation sont décrites ci-après dans la rubrique « Vote et procuration par internet ». De même, la révocation d'un Mandataire peut également se faire par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour les Actionnaires au nominatif pur : l'Actionnaire devra se connecter sur le site PlanetShares/My shares (<http://planetshares.bnpparibas.com>) à l'aide de ses identifiants habituels, se rendre sur l'espace « Mon espace Actionnaire - Mes Assemblées Générales » puis cliquer sur « Désigner ou révoquer un mandat ».

- pour les Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : l'Actionnaire devra envoyer un e-mail à l'adresse électronique suivante (paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com). Cet e-mail contiendra les mentions suivantes : les nom, prénom et adresse ainsi que les références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et adresse du Mandataire révoqué. L'Actionnaire devra ensuite demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte-titres d'envoyer une confirmation au service « Assemblées » de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES. Afin que les désignations ou révocations de mandats

exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, à 15 h 00 (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'Assemblée.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou, traitée.

3. Vote par correspondance :

Le formulaire de vote par correspondance est à retourner à la Société ou à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, daté, signé en bas du formulaire.

Dans le cas de titres de la Société détenus au porteur, ledit formulaire doit être remis à l'intermédiaire qui assure la gestion du compte titres afin qu'il y joigne l'attestation de participation.

La signature de ce formulaire peut le cas échéant faire l'objet de la signature électronique de l'Actionnaire ou de son Représentant légal ou judiciaire dans les conditions prévues par les statuts de la Société.

Ce formulaire, conformément à la réglementation en vigueur, doit être parvenu 3 jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le mardi 10 avril 2012, au siège de la Société ou à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

Ce formulaire de vote par correspondance retourné à la Société ou BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES vaut pour les éventuelles Assemblées successives qui pourraient être convoquées avec le même ordre du jour.

4. Vote et procuration par internet :

Les Actionnaires ont la possibilité de voter à distance ou de donner procuration, sous forme électronique via un site internet sécurisé dans les conditions ci-après :

- **Actionnaire ou nominatif (pur ou administré) :** les titulaires d'actions au nominatif pur qui désirent voter à distance ou donner procuration par internet, avant l'Assemblée Générale, devront, pour se connecter au site dédié sécurisé de l'Assemblée, utiliser le numéro d'identifiant et le mot de passe leur permettant déjà de consulter leur compte nominatif sur le site PlanetShares (<http://planetshares.bnpparibas.com>).

Les titulaires d'actions au nominatif administré recevront un courrier de convocation sur lequel leur identifiant sera indiqué. S'ils désirent voter par internet avant l'Assemblée, cet identifiant leur permettra d'accéder au site dédié sécurisé de l'Assemblée Générale. L'Actionnaire devra suivre les indications données à l'écran pour obtenir son mot de passe de connexion ;

- **Actionnaire au porteur :** les titulaires d'actions au porteur qui désirent voter à distance ou donner procuration par internet, avant l'Assemblée Générale, devront demander le plus rapidement possible à leur établissement teneur de compte d'établir une attestation de participation et lui adresser leur adresse électronique. L'établissement teneur de compte devra transmettre à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES cette attestation de participation en y mentionnant l'adresse électronique indiquée. Cette dernière sera utilisée par BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES pour communiquer à l'Actionnaire un identifiant lui permettant de se connecter au site dédié sécurisé de l'Assemblée. L'Actionnaire devra, alors, suivre les indications données à l'écran pour obtenir son mot de passe de connexion.

La possibilité de voter ou de donner procuration par internet avant l'Assemblée sera ouverte jusqu'à la veille de l'Assemblée Générale à 15 heures (heure de Paris).

Il est toutefois recommandé aux Actionnaires de se connecter dans les meilleurs délais dès réception du mot de passe de connexion.

L'adresse du site internet dédié à l'Assemblée Générale en application de l'article R. 225-61 du Code de commerce est le suivant : <https://gisproxys.bnpparibas.com/mercialsys.pg>.

Droit de communication des Actionnaires :

En application de l'article R. 225-73-1 du Code de commerce, l'ensemble des informations et documents relatifs à l'Assemblée Générale visés dans cet article peuvent être consultés sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : www.mercialys.fr.

L'ensemble des documents visés aux articles R. 225-89 et suivants du Code de commerce sont à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

N006783 - AFFICHES PARISIENNES

WEDIA

Société anonyme

Au capital de 684.961 euros

Siège social :

62, boulevard Davout - 75020 PARIS

433 103 595 RCS Paris

Convocations Assemblées d'Actionnaires et de porteurs de parts

Avis de convocation en Assemblée Générale mixte (Ordinaire annuelle et Extraordinaire)

Les Actionnaires de la Société WEDIA sont convoqués en Assemblée Générale mixte, le **lundi 30 avril 2012 à 10 heures**, au siège social situé au 62, boulevard Davout, 75020 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

I. - Résolution de nature ordinaire annuelle :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions visées aux articles L. 228-38 et suivants du Code de commerce ;
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Nicolas BOUTET ;
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Bertrand DIENIS ;
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Paul PERDRIEU ;
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Olivier GRENET ;
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de la Société XANGE PRIVATE EQUITY ;
- Mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

II. - Résolutions de nature extraordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration ;

- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions ;

- Présentation du rapport du Conseil d'Administration et lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes ;

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des Actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- Proposition de délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'attribution d'actions gratuites ;

- Augmentation de capital social en numéraire par émission d'actions nouvelles réservée aux salariés de la Société en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce ; délégation de pouvoir au Président aux fins d'arrêter les modalités de l'opération ;

- Questions diverses ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout Actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette Assemblée ou s'y faire représenter par son conjoint ou par un autre Actionnaire ou voter par correspondance.

Toutefois, pour être admis à assister à cette Assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter :

a) Les Actionnaires propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits en compte « nominatif pur » ou « nominatif administré », au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le 24 avril 2012.

b) Les Actionnaires propriétaires d'actions au porteur devront être enregistrés au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le 24 avril 2012. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité sera constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier. Cette attestation de participation devra être annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'Actionnaire. Une attestation pourra être également délivrée à l'Actionnaire au porteur souhaitant participer physiquement à l'Assemblée qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit le 24 avril 2012. Il devra demander à son intermédiaire financier, de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'Actionnaire.

Il est rappelé que, conformément aux textes en vigueur ;

- Les Actionnaires peuvent obtenir le formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission sur simple demande adressée par lettre simple au siège de la Société ou par email : contact@wedia.fr. Cette demande ne pourra être satisfaite que si elle est reçue par la Société, 6 jours au moins avant la date de l'Assemblée ;
- Les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et incluant l'attestation de participation, parvenus via l'intermédiaire financier au siège de la Société, 2 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale ;
- Tout Actionnaire ayant transmis son formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou ayant demandé une carte d'admission via son intermédiaire financier ne peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son Mandataire et lui transmet les informations nécessaires ;

- L'Actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée ou de s'y faire représenter ;

- Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être communiqués aux Assemblées Générales sont tenus, dans les délais légaux, à la disposition des Actionnaires au siège social.

Les demandes d'inscription à l'ordre du jour de projets de résolution par les Actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article 128 du décret du 23 mars 1967 modifié par le décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006 doivent, conformément aux dispositions légales, être envoyées au siège social à compter de la publication du présent avis et jusqu'à vingt-cinq jours avant l'Assemblée soit au plus tard le 5 avril 2012.

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour, par suite d'éventuelles demandes d'inscription de projet de résolutions présentées par les Actionnaires.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

AVIS AUX SOCIÉTAIRES

11478078 - LE PUBLICATEUR LEGAL

SOCIÉTÉ DE CAUTION MUTUELLE ARTISANALE RIVES DE PARIS

Société coopérative de caution mutuelle à capital variable régie par les articles L.515-4 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au cautionnement mutuel et aux établissements de crédit

Siège social :

76/78, avenue de France

75013 PARIS CEDEX 13

413 305 681 RCS PARIS

Avis de convocation

Assemblée générale mixte du 10 avril 2012

Les sociétaires de la SOCAMA RIVES DE PARIS sont de nouveau convoqués en assemblée générale mixte, qui se tiendra sur troisième et dernière convocation, faute de quorum suffisant lors de la deuxième assemblée, le **10 avril 2012 à 10 heures**, dans les locaux de la BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, 76/78, avenue de France, 75013 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant (tout sociétaire a la faculté de se faire adresser une formule de procuration sur simple demande écrite au siège social de la société) :

Ordre du jour de l'assemblée générale mixte

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Rapport du Conseil d'administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011,

- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;

- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce ;

- Approbation des comptes et quitus au conseil d'administration pour sa gestion jusqu'au 31 décembre 2011 ;

- Affectation du résultat ;

- Constatation de l'évolution du capital social au cours de l'exercice écoulé ;

- Constatation de l'apurement des engagements échus, de l'existence de créances et engagements douteux et litigieux, et de la constitution des provisions correspondantes ;

- Autorisation pour le remboursement des parts sociales et du fonds de garantie.

- Détermination du montant maximum global des engagements autorisés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire (article 44 des statuts) ;

- Nomination d'un nouvel administrateur ;

- Renouvellement du mandat d'administrateurs ;

- Approbation de la rémunération du commissaire aux comptes ;

- Vacation des administrateurs ;

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Modifications statutaires ;

- Questions diverses ;

- Pouvoirs.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes de ventes

OPPOSITIONS

N006820 - AFFICHES PARISIENNES

ADDITIF à l'annonce n° N006699 parue dans les « Affiches Parisiennes » du 23/03/2012, concernant l'apport de fonds de commerce entre INSERVIO et INSERVIO IDF, lire : date d'effet au 2/04/2012.

N006788 - AFFICHES PARISIENNES

RECTIFICATIF à l'annonce parue dans les « Affiches Parisiennes » du 14/03/2012, concernant la cession entre M. CRISMAN et la SARL CARPEAUX 18, lire : Oppositions au séquestre juridique de l'Ordre des Avocats pour la validité et correspondance.

N006819 - AFFICHES PARISIENNES

Suivant acte S.S.P. en date à Paris du 23/03/2012, enregistré au SIE (8°) Europe-Rome, Pôle Enregistrement, le 26/03/2012, bord. n° 2012/1131, case n° 7,

la SARL MMC, dont le siège social est à Paris (75008), 24/26, rue de la Pépinière, RCS Paris n° 433 415 213,

a cédé à : la SARL EAST WOK sise à Paris (75008), 24/26, rue de la Pépinière, inscrite au RCS de Paris n° 749 983 714,

LE FONDS DE COMMERCE DE PETITE RESTAURATION, SALON DE THE, PLATS A EMPORTER, LIVRAISON, sis à Paris (75008), 24/26, rue de la Pépinière.

Moyennant le prix de 330.000 €.

Entrée en jouissance : 23/03/2012.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour leur validité et pour la correspondance au Cabinet de M^{re} Thierry DAVID, Avocat à la Cour, 66, avenue Victor-Hugo, 75116 Paris.

